

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de FAY-AUX-LOGES se réunira à la mairie, le jeudi 2 avril 2026 à 19 heures pour la tenue d'une séance ordinaire.

Ordre du Jour :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026

- ☞ Vote des taux d'imposition
- ☞ Délégations de pouvoir au Maire par le conseil municipal
- ☞ Commissions municipales
- ☞ Désignation des membres au conseil d'administration du CCAS
- ☞ Désignation des délégués dans les différents syndicats
- ☞ Commission d'appel d'offres et pour les délégations de service public
- ☞ Indemnité des élus
- ☞ Déclaration d'intention d'aliéner

FAY-AUX-LOGES, le 27 mars 2026

Le Maire,



Bruno GUYARD